

ARRÊTÉ

Liste d'aptitude pour l'accès au grade
d'Animateur Territorial et animateur
principal de 2^{ème} classe au titre de la
promotion interne
Année 2025

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 17 recrutements sur l'année 2024 dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 8 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne à répartir sur les 2 grades ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde est plus favorable et permet **9 inscriptions** de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

Considérant l'absence de dossier d'animateur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel ;

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial au choix, les 9 agents suivants :

Mme Caroline BERROD, à la Communauté d'agglomération BETHUNE BRUAY Artois-lys Romane

Mme Anne BONIFACE-CAPORICCI, commune de CARVIN

Mme Stéphanie COLART, commune de DOUVRIN

Mme Karine COMBLE-BARRE, commune de BIACHE ST VAAST
Mme Fatima ESSOFI-EL MOUDDEN, commune de CARVIN
M. Jacky JOLY ACQUART, commune d'AVION
Mme Sylvie PINEDE-COUTURE, commune de CARVIN
Mme Nathalie PLACHEZ-BRULIN, commune de CARVIN
Mme Coralie WATEL, commune de AUCHY LES MINES

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 3 avril 2025

Le Président par intérim,



M. Nicolas PICHONNIER
1^{er} Vice-Président

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.